

Electricité

Tous les montants indiqués sont à majorer du taux de la TVA en vigueur

Introduction

Cette fiche reprend les tarifs tels qu'appliqués à partir du 1^{er} janvier 2025. Pour une explication plus détaillée des services liés à ces tarifs nous renvoyons vers le catalogue de service tel que publié sur les sites internet des quatre gestionnaires de réseau luxembourgeois :

- Creos Luxembourg S.A. (www.creos-net.lu)
- Ville de Diekirch (www.diekirch.lu)
- Ville d'Ettelbruck (www.ettelbruck.lu) et
- SudStrom S.à r.l. & Co S.e.c.s. (www.sudstrom.lu)

Majoration des tarifs pour prestations en dehors des heures de bureau normales

Toutes les prestations décrites dans les chapitres 21 (Consignation des postes MT) et 26 (Vérification des protections), réalisées en dehors des heures de bureau normales (lundi au vendredi, de 07:00 à 16:00 heures) sont majorées :

- La plage **hors heures normales** comprend
 - le lundi au vendredi, de 16:00 à 07:00 heures
 - le samedi, dimanche et jour férié, 24 heures
 - le taux est majoré de 50 %.
- La plage des **heures de nuit** s'étend de 22:00 à 7:00 heures, tous les jours de la semaine. Le taux hors heures normales est majoré de 30 %.
- Les heures prestées les **dimanches** sont en plus majorées de 70 %
- Les heures prestées les **jours fériés** sont en plus majorées de 100 %

Ces majorations sont cumulatives.

Barème d'application de compléments	Hors heures normales	Nuit	Dimanche	Jour férié	Complément total
Jour ouvrable	50 %				50 %
Jour ouvrable nuit	50 %	30 %			80 %
Dimanche	50 %		70 %		120 %
Dimanche/nuit	50 %	30 %	70 %		150 %
Férié	50 %			100 %	150 %
Férié/nuit	50 %	30 %		100 %	180 %
Férié dimanche	50 %		70 %	100 %	220 %
Férié dimanche/nuit	50 %	30 %	70 %	100 %	250 %

NIVEAU BASSE TENSION

Redevances de raccordement

1. Installation de consommation

Dans la zone délimitée	
Raccordement au réseau BT pour une intensité de 40A par phase	
Redevance unique	1014,00 €
Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase	
Redevance unique	1412,00 €
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	398,00 €
Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase	
Redevance unique	2504,00 €
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1490,00 €
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1093,00 €
En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)	
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm²	
par mètre courant de câble	25,30 €
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm²	
par mètre courant de câble	29,40 €
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm²	
par mètre courant de câble	42,55 €

Aux tarifs de raccordement au réseau se rajoute une pose compteur, tel que décrit dans le chapitre 7.

En cas de raccordement exceptionnel d'un preneur de raccordement avec une intensité demandée supérieure à 100A sur le réseau BT, ce raccordement sera facturé au frais réels sur base d'une offre préalable.

2. Installation de production

2.1 Compteur dédié («One meter» solution)

La solution à compteur unique n'est applicable qu'aux utilisateurs réseau disposant d'un compteur intelligent. Dans ce cas l'installation de production est raccordée à un compteur de consommation existant derrière un point de raccordement de consommation existant. Deux cas de figure se présentent :

a) L'intensité par phase de l'installation de production est inférieure ou égale au niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Facturation d'un déplacement

b) L'intensité par phase de l'installation de production dépasse le niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance de raccordement

Le demandeur paie une redevance unique pour une augmentation d'intensité du raccordement existant :

Dans la zone délimitée

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase	
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	398,00 €
Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase	
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1490,00 €
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1093,00 €

En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm²	
par mètre courant de câble	25,30 €
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm²	
par mètre courant de câble	29,40 €
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm²	
par mètre courant de câble	42,55 €

2.2 Two meter solution

Dans ce cas l'installation de production est raccordée à un deuxième compteur derrière un point de raccordement de consommation existant. Deux cas de figure se présentent :

a) L'intensité par phase de l'installation de production est inférieure ou égale au niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance pose compteur

Une pose compteur (voir chapitre 7) est facturée pour la pose du compteur relié à l'installation de production.

b) L'intensité par phase de l'installation de production dépasse le niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance pose compteur
Une pose compteur (voir chapitre 7) est facturée pour la pose du compteur relié à l'installation de production
- Redevance de raccordement

Le demandeur paie une redevance unique pour une augmentation d'intensité du raccordement existant :

Dans la zone délimitée

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase	
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	398,00 €
Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase	
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1490,00 €
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1093,00 €

En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm ²	
par mètre courant de câble	25,30 €
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm ²	
par mètre courant de câble	29,40 €
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm ²	
par mètre courant de câble	42,55 €

3. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur MT/BT

3.1 Redevance de raccordement

Raccordement avec une section de câble de 70 mm ²	
Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	1412,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	25,30 €
Raccordement avec une section de câble de 150 mm ²	
Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	2504,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	29,40 €
Raccordement avec une section de câble de 240 mm ²	
Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	3121,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	42,55 €

3.2 Tarif de réservation de puissance

Tranche de 10kVA (par mois)	20,84 €
Participation aux frais d'entretien des ouvrages MT et BT pour l'utilisation du poste de transformation (par tranche et par mois)	5,21 €

4. Autres redevances pour raccordements au réseau BT

Raccordement temporaire chantier, y compris ampérage jusqu'à 100 A (armoie de raccordement fournie par client, raccordée par le gestionnaire de réseau)	450,00 €
Raccordement temporaire individuel fêtes y compris ampérage jusqu'à 100 A (sans armoie et câble de racc.)	205,00 €
Modification raccordement (sur demande client) (*)	607,00 €

(*) La modification d'un raccordement concerne le déplacement du coffret principal, du tableau de comptage ou du câble de raccordement sur demande du client.

5. Dé-, Reconnexion d'un client au réseau BT

Déconnexion et reconnexion du compteur intelligent à distance	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	92,00 €
Déconnexion et reconnexion au tableau de comptage / armoire de branchement sur site	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	311,00 €
Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	611,00 €
Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade nécessitant un élévateur	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	1163,00 €
Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour une fouille	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	1561,00 €
Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour deux fouilles	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	2511,00 €

Utilisateurs du réseau BT avec compteur intelligent

6. Redevance de comptage BT

Utilisateurs réseau BT	
Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,90 €
50	5,90 €
63	11,72 €
80	11,72 €
100	11,72 €
120 et plus	36,41 €

Cas special d'un client connecté à un poste client MT/BT

Le cas spécial ne peut être appliqué que dans le cas où le comptage du client ne figure pas dans une formule de calcul permettant l'application de pertes ou d'un décompteur. Dans ce cas, les tarifs MT seront appliqués.

Redevance de comptage pour clients connectés à un poste MT/BT client avec une intensité de raccordement jusque 50A et une puissance souscrite plus petite que 35kVA 5,90 €

7. Autres redevances pour installation de comptage BT

Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT 40A (sans programmation nécessaire)	199,00 €
Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT >40A (avec programmation du seuil du disjoncteur intégré)	319,00 €
Suppression d'un compteur BT	199,00 €
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires	396,00 €
Mutation des TI BT de l'installation de comptage à cause d'une augmentation puissance sur demande client	616,00 €
Frais de mise au rebut d'un compteur suite à destruction/endommagement par le client	404,00 €

8. Redevances pour étalonnage de compteurs BT

Etalonnage au laboratoire	290,00 €
Etalonnage sur site client	354,00 €

9. Mise en place et maintenance d'un calendrier compteur intelligent

Programmation d'un calendrier compteur intelligent sur demande d'une partie tierce (fournisseur, ...)	selon devis
Maintenance du calendrier y compris l'envoi calendrier sur compteur	0,77 €/mois
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires à partir du 3e calendrier	396,00 €
Location mensuelle d'un récepteur supplémentaire	5,9 €/mois

10. Mise en place d'un récepteur pour délestage

Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires à partir du 3e calendrier	396,00 €
Location mensuelle d'un récepteur supplémentaire	5,9 €/mois

11. Utilisation réseau BT pour clients avec compteur intelligent

11.1 Client standard

Kilowatts (kW)	Catégories de puissance de référence							
	3	7	12	17	27	43	70	100
Redevance fixe (€/mois)	11,11	19,27	29,46	39,65	60,03	92,64	147,66	208,80
Redevance volumétrique (€/kWh)*	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759
Supplément pour le dépassement (€/kWh)**	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139

* appliqué au volume total

** appliqué en supplément au volume dépassant la puissance de référence.

11.2 Clients avec chauffage à accumulation avec compteur intelligent et calendrier/récepteur

Kilowatts (kW)	Catégories de puissance de référence							
	3	7	12	17	27	43	70	100
Redevance fixe (€/mois)	11,11	19,27	29,46	39,65	60,03	92,64	147,66	208,80
Redevance volumétrique (€/kWh)*	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759	0,0759
Supplément pour le dépassement entre 6:00 et 22:00(€/kWh)**	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139	0,1139
Supplément pour le dépassement entre 22:00 et 6:00(€/kWh)**	0,0114	0,0114	0,0114	0,0114	0,0114	0,0114	0,0114	0,0114

* appliqué au volume total

** appliqué en supplément au volume dépassant la puissance de référence.

11.3 Installation de production avec compteur dédié et puissance de référence à 0

Pour le point de fourniture consommation propre (import) d'une installation de production, la redevance fixe est de 0€, une redevance volumétrique s'applique.

Redevance volumétrique (€/kWh)	0,1898 €
--------------------------------	----------

12. Redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

12.1 Utilisateurs réseau BT sans installation de production

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	15,91 €
50	18,42 €
63	27,50 €
80	31,76 €
100	36,76 €
120	66,45 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	5,01 €

Le service tel que décrit est aussi applicable dans le cas d'un point de fourniture de prélèvement avec point de fourniture de production sans compteur supplémentaire.

12.2 Utilisateurs réseau BT avec installation de production (solution à 2 compteurs)

La redevance suivante est facturée pour l'installation de consommation.

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	15,91 €
50	18,42 €
63	27,50 €
80	31,76 €
100	36,76 €
120	66,45 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	5,01 €

La redevance suivante est facturée pour l'installation de production.

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,90 €
50	5,90 €
63	11,72 €
80	11,72 €
100	11,72 €
120 et plus	36,41 €

12.3 Utilisateurs réseau BT avec installation de production seule

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	15,91 €
50	18,42 €
63	27,50 €
80	31,76 €
100	36,76 €
120	66,45 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	5,01 €

12.4 Client connecté à un poste client MT/BT

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40A (<30kVA)	15,91 €
50A (30kVA-35kVA)	18,42 €

12.5 Utilisateurs réseau BT avec chauffage électrique à accumulation

Les clients utilisant un chauffage électrique à accumulation qui est chargé durant la nuit (22 heures à 6 heures) disposent d'une puissance de raccordement nuit supérieure à la puissance de raccordement jour. Vu que le réseau est beaucoup moins chargé durant la nuit et que ces clients contribuent par ce fait à lisser la pointe réseau, ces clients paient la redevance mensuelle fixe correspondant à leur puissance de raccordement jour.

13. Complément à la redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,90 €
50	5,90 €
63	11,72 €
80	11,72 €
100	11,72 €
120 et plus	36,41 €

14. Redevance additionnelle pour compteurs analogiques

Redevance mensuelle additionnelle pour compteurs analogiques	19,78 €
--	---------

15. Redevances diverses pour installations de comptage

Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT 40A (sans programmation nécessaire)	199,00 €
Suppression d'un compteur BT	199,00 €
Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT >40A (avec programmation du seuil du disjoncteur intégré)	319,00 €
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires	396,00 €
Mutation des TI BT de l'installation de comptage à cause d'une augmentation puissance sur demande client	616,00 €
Frais de mise au rebut d'un compteur suite à destruction/endommagement par le client	404,00 €

16. Redevances pour étalonnage de compteurs BT

Etalonnage au laboratoire	290,00 €
Etalonnage sur site client	354,00 €

17. Utilisation réseau BT pour clients avec compteur analogique

Tarif d'utilisateur du réseau BT	0,0837 €/kWh
Tarif utilisation réseau BT (raccord. ≤50A, puissance souscrite <35kVA), connecté à un poste MT/BT	0,0837 €/kWh

18. Composante de disponibilité BT

La composante de disponibilité est appliquée à l'électricité autoconsommée qui est produite à partir de sources d'énergies non-renouvelables.

Composante de disponibilité	0,0837 €/kWh
-----------------------------	--------------

AUTRES NIVEAUX DE TENSION

19. Raccordement MT/HT/THT

En fonction du projet de raccordement. La facturation se fait sur base du mètre réel.

20. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur HT/MT

Tranche de 100kVA (par mois)	223,82 €
------------------------------	----------

21. Consignation d'un poste MT client

Tarif par intervention pendant les heures de bureau normales	423,00 €
--	----------

Ce tarif est majoré suivant les dispositions décrites en introduction de la présente fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

22. Comptage MT, HT et THT

Tarif mensuel de comptage MT:	
mesuré du côté BT avec une puissance souscrite plus petite que 40kVA, respectivement une intensité de raccordement < 63A	5,90 €
mesuré du côté BT, avec une puissance souscrite entre 40kVA et 69kVA, respectivement une intensité de raccordement $\geq 63A$ et $\leq 100A$	11,72 €
mesuré du côté BT, avec une puissance souscrite au-delà de 69kVA, respectivement une intensité de raccordement > 100A	36,41 €
mesuré du côté MT	168,43 €
Tarif mensuel de comptage HT	
mesuré du côté BT: (avec TI propriété du DSO)	36,41 €
mesuré du côté MT: (avec TI et TT propriété du DSO)	168,43 €
mesuré du côté HT: (avec TI et TT propriété du client)	46,37 €
Tarif mensuel de comptage THT	140,37 €

23. Mise en place d'un décompteur (POD virtuel)

Mise en place avec formule de calcul y relative	1.630,00 €
Frais mensuels de gestion d'un décompteur	41 €/mois

24. Utilisation réseau MT, HT et THT

Tarifs pour l'utilisation des réseaux électriques MT, HT et THT				
Niveau de tension	Utilisation < 3 000 h		Utilisation > 3 000 h	
	Prix puissance	Prix énergie	Prix puissance	Prix énergie
	€/kW/a	€/kWh	€/kW/a	€/kWh
Clients finaux 220 kV	10,78	0,0206	54,10	0,0061
Clients finaux 65 kV	17,32	0,0252	50,89	0,0140
Clients finaux 20 kV	29,32	0,0447	95,83	0,0225

Tarif utilisation réseau MT (raccord. >50A, puissance souscrite >35kVA), connecté à un poste MT/BT: voir tableau ci-dessus

25. Composante de disponibilité MT et HT

25.1 Composante de disponibilité MT	
Durée d'utilisation < 3 000 h	Durée d'utilisation > 3 000 h
$C_e = 0,0447 \text{ €/kWh}$	$C_e = 0,0225 \text{ €/kWh}$
$C_p = 29,32 \text{ €/kW}$	$C_p = 95,83 \text{ €/kW}$

25.2 Composante de disponibilité HT	
Durée d'utilisation < 3 000 h	Durée d'utilisation > 3 000 h
$C_e = 0,0252 \text{ €/kWh}$	$C_e = 0,0140 \text{ €/kWh}$
$C_p = 17,32 \text{ €/kW}$	$C_p = 50,89 \text{ €/kW}$

TARIFS DIVERS

26. Vérification des protections

Protections relatives aux équipements d'interface avec le réseau public devant obligatoirement être soumises à une vérification par le gestionnaire de réseau	
Vérification obligatoire des protections clients 65 kV	
Relais de protection d'une travée en ligne (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1405,00 €
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1957,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique suivant accord avec le client, par intervention)	1589,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (par intervention, suivant accord avec le client)	991,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	275,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau	635,00 €
Vérification obligatoire des protections clients 20 kV	
Relais de protection du disjoncteur principal (1ère mise en service, par intervention)	1221,00 €
Relais de protection du disjoncteur principal (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	807,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1589,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	991,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	275,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau	635,00 €
Vérification obligatoire des protections clients 400 V	
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1589,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	991,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	275,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau	451,00 €
Protections d'équipements pour lesquelles la vérification par le gestionnaire de réseau est facultative	
Vérification facultative des protections clients 65 kV	
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	2543,00 €
Vérification facultative des protections clients 20 kV	
Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (avec déplacement, suivant accord avec le client)	1347,00 €
Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (sans déplacement, suivant accord avec le client)	907,00 €

Ces tarifs s'appliquent aux interventions réalisées pendant les heures de bureau normales. Ils sont majorés suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

27. Déplacement

Déplacement chez un utilisateur réseau	172,00 €
--	----------